Journal de Roubaix

Quarante-huitième année. — N° 9. | Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX | VENDREDI 9 JANVIER 1903.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs; Six mois..... 9 —; Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Leroupe, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

A SI-JACQUES
rue des Sœurs
LILLE
MAISON DE PREMIER ORDRE
Robes et Confections
POUR DAMES ET FILLETTES

NOS FEUILLETONS

Nous commencerons dimanche prochain, 11 janvier, la publication d'un roman très intéressant et très mouvementé :

Le Calvaire d'une Mère

par Jules de Gastyne

VERS A SOIE TEINTURIERS

Une découverte curieuse. — L'alimentation des chenilles et les couleurs des soies. Cocons blancs, verts ou jaunes. Comment on teint les vers à soie et leur soie. Sécrétions colorées.

Découverts depuis des milliers d'années, les bombyx ou vers à soie passent encore aujourd'hui par les transformations successives imposées par la nature à tous les papillons. Chenilles, ils se nourrissent pendant trente ou trente-six jours de feuilles de mûrier déposées à leur intention sur les claies à jour des magnaneries. Chrysalides, puis papillons, ils recommencent éternellement le même cycle de métamorphoses, naissant, créant et mourant, vivant une existence courte mais féconde.

Lorsque la chenille du bombyx a atteint sa croissance complète, opéré ses quatre mues, lorsqu'elle est *mûre* elle *monte*, c'est-à-dire s'attache à des branchages d'arbustes, et commence son cocon. Ce cocon est filé par la chenille, bavé serait plus exact, car c'est bien de la bave sécrétée par deux glandes spéciales qui produit, en se durcissant à l'air, les cloisons de la maison soyeuse où se formeront la chrysalide et le papillon.

Une trouvaille curieuse a été faite à l'aide d'observations minutieuses par deux patients chercheurs MM. A. Conte et Levrat. Ils ont étudié les vers à soie à un point de vue très particulier et sont arrivés à un résultat extraordinaire, faisant produire aux vers soumis aux expériences des soies de couleur, teintes naturellement par l'animal lui-même.

On sait que les cocons de bombyx, travail merveilleux exécuté en trois jours par les larves, sont le plus souvent blancs ou jaunes, et quelquefois verts.

D'où provenait cette diversité de couleurs dans les cocons de chenilles d'espèces similaires? Était-ce l'animal qui fabriquait par ses propres moyens sa coloration intérieure, ou était-ce la nourriture ingérée par le bombyx au cours de ses mues successives qui produisait ces variétés dans les couleurs des soies ?

Apporter une solution à ces questions ce devait être, semblait-il, la possibilité pour les magnaniers de faire baver à volonté, à leurs élèves, des filaments soyeux de couleurs très diverses.

Si cette coloration provenait des feuilles rongées par les chenilles, il devenait facile de donner aux feuilles une couleur artificielle qui, digérée par les bombyx, leur permettrait de la transmettre à la soie qu'ils fileraient.

Le problème était d'autant plus intéressant à résoudre que plusieurs naturalistes avaient voulu prouver l'impossibilité absolue pour les matières colorantes de passer de l'intestin des chenilles dans les glandes productrices de la soie.

Attachés au laboratoire d'études de la chambre de commerce de Lyon, MM. A. Conte et Levrat ont pu faire des expériences concluantes prouvant la possibilité de colorer à volonté la soie des vers à soie. Ces expériences méritent d'être décrites.

Les chenilles vouées aux essais de teinture ont été placées sur des branches de troène dont on avait badigeonné les feuilles avec du *rouge neutre*. Elles les ont mangées sans s'apercevoir du badigeonnage et lorsque, après la quatrième mue, les larves commencèrent à filer leur cocon, la soie était rouge, d'un beau rouge vif.

Nourries avec des feuilles teintes au *bleu de méthylène* les chenilles fournirent une soie légèrement bleutée.

De même, des chenilles d'une espèce de bombyx à soie jaune donnèrent par ingestion de rouge une soie jaune orange foncé.

C'est donc bien à la nourriture des chenilles qu'est due cette diversité de coloration des cocons. Les verts sont produits par le passage dans le sang des bombyx de la chlorophylle des feuilles. Les jaunes par l'influence directe du pigment des feuilles de mûrier.

P. C.

INFORMATIONS

VOYAGE PRÉSIDENTIEL EN ALGÉRIE

Paris, 7 janvier. — On annonce que M. Révoil, gouverneur général de l'Algérie, est aujourd'hui en pleine convalescence. Il compte pouvoir bientôt regagner son poste. Avant son départ, il sera reçu par M. Loubet, qui désire s'entretenir avec lui du voyage qu'il compte faire en Algérie au printemps prochain. C'est seulement au cours de cette entrevue que seront arrêtés les détails du voyage présidentiel dont on a publié tant de programmes et d'horaires même absolument fantaisistes.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES A LA RÉUNION

Paris, 7 janvier. — Un cablogramme de Port-Louis, via Malte, annonce que M. Drouhet, sénateur sortant, républicain ministériel, a été réélu sénateur de La Réunion, par 200 voix sur 211 électeurs inscrits. Cette élection clôt les opérations électorales nécessitées par le renouvellement triennal de la série A. Elle ne change rien aux statistiques précédemment données.

LE MARIAGE D'UN AMBASSADEUR

Paris, 7 janvier. — Aujourd'hui a été célébré, à Paris, dans la plus triste intimité, en la chapelle de la Vierge de Saint-Pierre-de-Chaillot, le mariage du marquis de Reverseaux, ambassadeur de France à Vienne, avec Mme Thirion-Montauban, née Magne.

Les témoins étaient : pour le marié, le comte Edmond de Reverseaux et le marquis de Vergennes, son cousin ; pour la mariée, le colonel comte Daru, son neveu, et le comte Werlé, représentant M. Napoléon Magne, son neveu, actuellement au Mexique.

Le marquis et la marquise de Reverseaux se rendront à Vienne le 15 janvier.

UN MARIAGE FRANCO-ANNAMITE

Marseille, 7 janvier. Les journaux d'Extrême-Orient, arrivés ce matin, annoncent qu'une des filles du riche Annamite défunt, le Phat-Dat, vient d'épouser un commis des services civils, M. Julien Delpit, fils d'Edouard Delpit et neveu d'Albert Delpit, le romancier bien connu, en même temps que du docteur Guyon, de l'Académie de médecine.

Le mariage a été célébré suivant le rite catholique, mais l'épousée et les femmes de sa famille y ont assisté en brillants costumes nationaux.

Les témoins, pour l'épousée, étaient Mgr Massaud, évêque de Saïgon, et M. Cuniac, président du Conseil colonial ; pour l'époux, MM. Paris, avocat, conseiller colonial, et Beratin, administrateur de 1re classe.

Deux grands banquets franco-annamites ont eu lieu, véritables solennités culinaires. Des toasts ont été portés par le tong-doc de Cholon et par M. Cuniac, maire de Saïgon, qui ont évoqué que ce mariage était l'union des deux races.

LA RÉPRESSION DE L'IVRESSE PARMI NOS TROUPES EN EXTRÊME-ORIENT

Saïgon, 7 janvier. — A la suite de nombreux cas d'ivresse qui se produisaient parmi les hommes de troupes, le général Coronat vient de prendre la mesure suivante :

« Désormais, tout homme qui possédera à son actif trois motifs d'ivresse inscrits sur son livret devra porter une tenue spéciale qui le signalera comme ivrogne. Si les cas précités s'élèvent à dix, le délinquant sera envoyé dans un poste de l'intérieur. »

LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Paris, 7 janvier. — La commission de réforme de la législation des sociétés par actions s'est réunie ce matin au ministère de la justice.

La séance a été remplie par la lecture de la première partie du projet de loi rédigé par les soins de M. Rodolphe Rousseau, rapporteur général.

Les articles 1 à 6, dont nous avons donné le dispositif, ont été adoptés.

Une ou deux autres séances suffiront à terminer l'examen du projet, qui sera déposé à la rentrée du Parlement.

LES DÉCORATIONS

Paris, 7 janvier. — Les nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur faites par les divers ministères dont les promotions n'ont pas encore paru à l'*Officiel*, seront examinées vendredi prochain dans la séance que tiendra le conseil de l'Ordre.

Parmi les nouveaux chevaliers nommés sur la proposition du Ministre de l'Instruction publique, on peut citer, dès à présent, les noms de MM. Tristan-Bernard, *homme de lettres*, et Samuel, *directeur du théâtre des Variétés*.

Les palmes académiques paraîtront au *Journal officiel* à la fin du mois.

En ce qui concerne les décorations du Mérite agricole, le mouvement paraîtra dans le courant de la semaine prochaine.

M. BULOT A LA COUR DE CASSATION

Dans quelques semaines, M. Loew, président de la chambre criminelle à la cour de cassation, va prendre sa retraite. On assure, dit l'*Echo de Paris*, que M. Vallé, garde des Sceaux, est décidé à appeler à ce poste le procureur général Bulot.

LES OBSÈQUES DE M. SAGASTA

Madrid, 7 janvier. — Les obsèques de M. Sagasta ont eu lieu au milieu d'un énorme concours de population. Les troupes faisaient la haie. L'archevêque de Tolède présidait et les ministres étaient présents. Le cercueil a été déposé provisoirement dans un caveau de l'église d'Atocha jusqu'à ce qu'un monument soit élevé à cet endroit. La cérémonie s'est terminée sans incidents.

LE VOYAGE DU TSAR EN ITALIE

Milan, 7 janvier. — Le correspondant romain du *Corriere Della Sera* dit savoir, de source russe, que le Tsar Nicolas II arrivera à Rome le 3 mai, et y séjournera jusqu'au 5, et que M. Gubastow, le nouveau ministre russe près le Vatican, se rendra, en février, à Saint-Pétersbourg, pour arrêter définitivement, avec son gouvernement, le cérémonial et tous les détails de la visite de Nicolas II à Léon XIII. Le Tsar séjournera au Quirinal.

CHOSES & AUTRES

En promenade :

Le bébé. — Si qu'on prendrait un sapin, maman?

La maman. — On dit un fiacre.... Un sapin, c'est un arbre.

Le bébé. — Un arbre, avec un cocher, alors !

— x —

Le commis d'un grand magasin, essayant des gants :

— Oui, madame, mes gants sont très avantageux. J'irai plus loin : je dirai qu'ils sont inusables... Aussi, tout le monde vient m'en redemander.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Paris, 7 janvier. — Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois de décembre 1902 s'élève à la somme de 243 millions 922,200 francs, accusant ainsi une plus-value de 1,373,201 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 10,674,300 fr. par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a une plus-value sur l'enregistrement de 1,554,500 fr.; timbre, 1,365,900 fr.; impôt sur les opérations de bourse, 170,500 fr.; impôt de 4 % sur les valeurs mobilières, 85,000 fr.; sel, 11,000; sucre, 1,000,000; contributions indirectes (monopoles), 1,056,000; postes, 782,500; télégraphes, 306,600; téléphones, 421,201, et une moins-value sur les douanes de 875,000; contributions indirectes, 4,514,600 fr.

Par rapport au mois de décembre 1901, il y a une augmentation sur : l'enregistrement de 3,113,500; timbre, 1248,000 fr.; impôt sur les opérations de bourse, 128,000 fr.; impôt de 4 % sur les valeurs mobilières, 448,000 fr.; douanes, 3,547,000 fr.; sel, 69,000 fr.; sucre, 85,000 fr.; contributions indirectes (monopoles), 908,000 fr.; postes, 1,529,000; télégraphes, 110,800 fr.; téléphones, 209,000 fr., et diminution sur les contributions indirectes de 611,000 fr.

AU VENEZUELA

Détails sur le combat de Guatira

New-York, 7 janvier. — Le *Herald* reçoit de son correspondant à Petare (Venezuela), la dépêche suivante :

Les troupes du gouvernement vénézuélien ont remporté à Guatira une importance victoire. Un messager a apporté ici les renseignements suivants : Huit cents hommes des troupes du gouvernement ont quitté Caracas sous le commandement du général Cumbell Acosta. Cette troupe rencontra treize cent cinquante révolutionnaires, sous le commandement du général Penalosa et du général Antonio Ramos.

Après un engagement qui dura quatre heures, les révolutionnaires abandonnèrent le champ de bataille et se retirèrent en désordre. Les troupes du gouvernement s'emparèrent de Guatira.

Soixante insurgés ont été tués et un grand nombre ont été blessés; quatre-vingts ont été faits prisonniers.

Un témoin oculaire de l'engagement déclare que les révolutionnaires ne peuvent résister à l'impétuosité des montagnards de Castro.

Le blocus de Coro. — Offre de négociations

Caracas, 7 janvier. — Le blocus de Coro a été décidé ; il commencera demain. Un navire italien sera à la tête des forces employées au blocus.

Caracas, 7 janvier. — A la suite de la bataille de Guatira, où les révolutionnaires ont été battus par les troupes gouvernementales, le général Fernandez, qui commande les forces du parti Matos, a offert de traiter avec le Président Castro.

L'AFFAIRE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Paris, 7 janvier. — En réponse aux atténuations produites par divers journaux, de l'incident de l'Ecole polytechnique et aussi par M. Coston, commissaire de police, qui déclarait hier que l'affaire avait été considérablement exagérée et que le bien-fondé de la plainte portée par un bijoutier contre le polytechnicien Hinstin n'était nullement établi, M. Jean Bernard Passerieu, directeur de la *Presse associée*, qui avait lancé la nouvelle de cette affaire, maintient formellement ses premières affirmations.

« Je tiens pour vrai, a-t-il déclaré à un de nos confrères, que le polytechnicien Hinstin a été accusé d'avoir détourné de la caisse de secours de l'Ecole, une somme de 1,000 francs, et qu'une plainte a été déposée contre lui, dans les formes judiciaires, par un grand bijoutier, pour vol d'une bague valant, non pas 500 francs, comme on le dit, mais environ 2,500 francs. Je maintiens que toutes les informations que j'ai recueillies sur cette affaire sont catégoriques et ne peuvent laisser place à aucun démenti. »

LES TROUBLES DE MARGUERITTE

DEVANT LA COUR D'ASSISES DE L'HÉRAULT

Montpellier, 7 janvier. — Au début de l'audience, le bâtonnier a la parole. Il expose qu'après l'incident les avocats retournent à la barre mus par un haut sentiment de justice et de leurs devoirs envers les accusés qu'ils défendront jusqu'à la fin des débats. La cour prend acte.

Le procureur général se déclare très heureux de la fin de ce malentendu et retire toutes les réquisitions prises hier contre la défense. La déposition du onzième témoin Bacha est reprise. Le témoin Bacha reconnaît, parmi les inculpés, ceux qui l'ont violenté, entre autres Yacoub et Taalbi, lesquels nient toute participation. Quant aux autres accusés que le président lui signale, il en reconnaît quelques-uns, mais ne peut affirmer qu'ils aient eu un rôle actif. Le douzième témoin, Bettaci, le deuxième cavalier qui accompagnait l'adjoint Monteils, dépose comme le précédent jusqu'à la rencontre des rebelles.

La séance est levée à 11 heures 40.

L'audience est reprise à 2 h. 45. Le témoin Bettach continue sa déposition. Elle est écrasante pour Yacoub. Celui-ci, interrogé, nie avoir tiré sur M. Monteil. Les autres inculpés nient également et avec d'autant plus d'énergie que les dépositions les concernant sont plus accablantes.

L'audition des témoins continue.

LES CONGRÉGATIONS

La nouvelle circulaire du président du Conseil
Prochaine interpellation de M. Plichon

Paris, 7 janvier. — M. Plichon, député du Nord, vient d'adresser, au Président du Conseil, la lettre suivante :

Monsieur le Président du Conseil,

J'ai l'honneur de vous informer que je vous interpellerai, à la rentrée, sur votre circulaire du 25 décembre 1902, par laquelle vous déclarez refuser de transmettre au Conseil d'Etat, les demandes formées par les Congrégations pour leurs établissements, et invitez les religieuses à se séparer dans la huitaine.

Je vous demanderai également quelles sont les raisons urgentes qui vous ont déterminé, pour la seconde fois, à prendre de pareilles mesures, précisément au moment où le Parlement est hors session.

Agréez, etc. PLICHON.

LA SITUATION AU MAROC

Les événements tendent à s'apaiser. Quelle fut au juste la véritable étendue de la révolte? Il apparaît maintenant qu'on avait un peu exagéré le péril de la situation.

C'est ainsi que, d'après des informations particulières venues du Maroc, il ressort que l'autorité du sultan, au cours des derniers événements, n'a jamais été sérieusement menacée. En outre, il est certain que le prestige des Anglais a singulièrement diminué, ces jours-ci, au Maroc. Un des conseillers britanniques du sultan, sir Henry Mac Lean, serait tombé en complète disgrâce et quitterait bientôt le pays. Toutefois, cette dernière nouvelle a besoin d'être confirmée.

L'*Eclair* a pu rencontrer un des rares Français, connaissant bien le Maroc, qui lui a fait les déclarations que voici :

« Si le sultan a à lutter contre de nombreuses et puissantes tribus hostiles, il a également, dans son empire, des tribus sur le concours et la fidélité desquelles il est en droit de compter. Parmi elles je citerai d'abord les grandes tribus du Sud-Marocain : les Beni-Migild, les Beni-Nitir, et la majeure partie des Beni-Ouaraïn. Ces trois tribus réunies représentent une force respectable; à eux seuls, les Beni-Ouaraïn peuvent mettre en ligne dix mille fusils. Enfin, le sultan est accepté et reconnu par de nombreuses tribus de l'Ouest et du Nord, sans compter le Rif, qui, il y a quelques années, reçut, de la part des troupes impériales, une terrible leçon dont il se souvient encore.

» — Croyez-vous, demandons-nous à notre interlocuteur, que la lutte entre le sultan et le prétendant va continuer encore longtemps ?

» — Il m'est difficile de répondre positivement à votre question. En tout cas, ce qu'il faut prévoir, c'est que, d'ici la fin de février, les opérations militaires des deux adversaires vont à peu près cesser. En effet, la région de Fez, jusqu'à la fin du mois prochain, va être arrosée par des pluies diluviennes; à Fez même, il pleut parfois, à cette époque, pendant trente jours consécutifs. L'Oued Sbou, le *Subur Magnificus* de Pline, qui est une superbe rivière, est alors transformé en un immense et impétueux torrent de 1,200 mètres de largeur. Dans ces conditions, vous concevez que toute campagne militaire est impossible.

» Je vous avouerai que je ne vois pas encore quelle sanction Bou Hamara serait en état de donner à sa lutte contre la dynastie régnante marocaine. N'étant pas chérif, il ne peut pas prétendre à régner lui-même. Dès lors, au nom de quel prétendant agit-il? On nous avait dit qu'il voulait porter au trône Moulaï-Mohamed, frère du sultan actuel. Or, le sultan a déjoué la manœuvre, de sorte qu'aujourd'hui, je me demande quel serait, parmi les Chorfa, celui que l'agitateur désignerait comme sultan. Sérieusement, je ne discerne aucun candidat sérieux. »

Paris, 7 janvier. — Le *Temps* reçoit de correspondants particuliers, les deux dépêches suivantes :

« Tanger, 7 janvier. — Les nouvelles de Fez continuent à être rassurantes; la route de Tanger à Fez est libre ; ce soir les nouveaux membres de la mission militaire française auprès du Sultan partent pour Fez ; ils sont accompagnés par le premier secrétaire de la légation française à Tanger, M. Descos. »

« Alger, 7 janvier. — Les transactions commerciales ont repris à Fez ; quatre mille cavaliers, fournis par les tribus fidèles, y sont arrivés, et renforcent l'armée, que le Sultan va diriger contre Bou-Hamara. On suppose que les forces rebelles se reforment près de Taza et qu'elles y resteront sur la défensive. D'après des rapports des représentants de la France, aucune inquiétude ne règnerait dans les ports du littoral, parmi nos compatriotes. »

LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

Le Ministre de l'Agriculture accepte la présidence

Paris, 7 janvier. — M. Mougeot, Ministre de l'Agriculture, a reçu ce matin le Président de la Société protectrice des animaux qui, accompagné de tous les membres composant le bureau, est venu lui demander de vouloir bien accepter la présidence d'honneur de la Société.

Le Président a exposé au Ministre qu'à l'étranger les sociétés analogues étaient placées sous la protection morale du gouvernement et que les membres de la Société, dont il se faisait l'interprète, considéreraient comme un honneur, en même temps que comme un précieux encouragement pour l'œuvre qu'ils poursuivent, d'avoir à leur tête, comme président d'honneur, le Ministre de l'Agriculture.

M. Mougeot a répondu qu'il acceptait l'offre qui lui était faite. Il a demandé qu'en échange de cet appui moral qu'il lui donnait ainsi la société prît l'engagement de redoubler de zèle et d'efforts en vue de seconder les diverses mesures déjà prises par lui pour la protection des petits oiseaux, si utiles à l'agriculture. En terminant, M. Mougeot a insisté sur l'intérêt qui s'attache à la conservation de ces insectivores dont la destruction, en certaines contrées, a eu des résultats véritablement désastreux.

LES ATROCITÉS TURQUES EN MACÉDOINE

Voici la liste des victimes de la barbarie turque, dans le village chrétien de Serbinovo (Macédoine), leurs noms, leur âge et l'indication du supplice infligé à chacune d'elles :

Nako Mantchoff, 60 ans, égorgé; Christo Nikoloff, 32 ans, mort sous les coups; Blago Ilieff, 70 ans, coupé en morceaux vivant; Mitzo Kaline, 75 ans, la gorge coupée d'un coup de poignard; Ghéorghi Katcheff, 70 ans, mis en pièces à coups de sabre; Anghel Ilieff, 43 ans, tué à coups de baïonnette; enfant de G. Ilieff, 12 ans, transpercé d'un coup de baïonnette; enfant de A. Ghéorgieff, 6 ans, coupé en morceaux; fille du même A. Ghéorgieff, 10 ans, violée et coupée en morceaux.

LES SCANDALES PRINCIERS

La santé du roi Georges. — Ibsen, Zola et la princesse

Vienne, 7 janvier. — Des bruits contradictoires circulent sur la santé du roi de Saxe. Les dépêches de Dresde disent que son état reste stationnaire ; d'autre part, on apprend que le clergé a ordonné des prières publiques pour la guérison du monarque. La foule continue à assiéger le Palais-Royal en quête de nouvelles. Le prince héritier, qui devait conduire ses enfants à Méran, a renoncé à ce déplacement.

Le temps humide qui règne à Dresde, n'est pas favorable au malade. L'opinion générale est que son rétablissement est impossible, mais qu'il peut traîner longtemps encore.

On recommence à affirmer qu'une réconciliation est possible, que la liaison entre la princesse Louise et M. Giron n'est qu'un subterfuge, que la princesse en un coup de tête, et croyant qu'elle allait être enfermée dans un couvent comme la princesse Louise de Saxe-Cobourg-Gotha, a simulé cette liaison pour rendre impossible toute réconciliation conjugale. Le prince héritier serait tout prêt à pardonner. Tout cela est faux et inventé pour sauvegarder l'amour-propre du prince.

D'après la déclaration faite par un haut personnage de la cour saxonne à un journaliste, la princesse Louise serait la victime de la littérature d'Ibsen et de Zola ; c'étaient ses auteurs favoris. Elle aimait à dire qu'elle était la personnification de Nora, l'une des héroïnes les plus détraquées de l'écrivain norvégien. Son mari avait tenté de surveiller ses lectures, de les guider, mais la princesse, par l'intermédiaire de M. Giron, se procurait tous les romans à thèse.

On continue à dire à Vienne que le prince Frédéric-Auguste, en cas de mort du roi Georfes, abdiquera la couronne. En ce cas, la régence de Saxe serait confiée au prince Jean-Georges, l'un des plus populaires parmi les membres de la famille royale.

On fait courir à nouveau le bruit que si le roi de Saxe se remet, le prince héritier Frédéric-Auguste, qui rêverait toujours une réconciliation, avec sa femme, se rendrait à Meran, dans l'espoir de réaliser ce rêve.

La démarche de l'archiduc Joseph auprès de sa sœur. — L'attitude de la princesse et d'André Giron.

Le *Courrier de Franconie* se dit en mesure de donner, d'après des renseignements fournis par une personnalité touchant de près à la Cour du grand-duc de Toscane, les détails authentiques suivants, touchant le roman d'amour de la princesse de Saxe :

« L'archiduc Joseph, lorsqu'il vint à Genève voir sa sœur avait reçu de l'empereur François-Joseph la mission de donner à la princesse la parole de l'empereur qu'elle ne serait pas molestée et que si son mari refusait de lui permettre le séjour en Saxe, elle pouvait se choisir en Autriche, à l'exclusion de Vienne, telle résidence qu'il lui plairait, et il lui donnait sa parole impériale qu'elle ne serait ni enfermée dans un cloître ni internée dans une maison de santé ; il lui demandait seulement de renoncer à sa passion maladive et de se conduire en femme consciente qu'elle était l'épouse du prince-héritier d'un royaume dont elle aimait la population, et qu'elle avait des enfants.

L'archiduc Joseph reçut cette réponse à la généreuse proposition du vieil empereur : « Je vous remercie, mais je vais d'abord parler de cela à André (Giron) et à Léopold. »

Là-dessus, M. Giron et l'archiduc Léopold-Ferdinand furent appelés par la princesse pour conférer avec elle. A leur entrée, l'archiduc Joseph quitta la chambre : lorsqu'il revint, sa sœur lui apprit qu'elle refusait l'offre de l'empereur. C'est sans aucun doute Giron qui influença la princesse, car lorsque l'archiduc Joseph avait causé avec sa sœur, et lui avait communiqué le message de l'empereur, elle l'avait écouté sans parler et avec une attention réfléchie et il avait vu des pleurs rouler dans ses yeux. L'archiduc Joseph partit immédiatement et alla rendre compte à l'empereur de ce qui s'était passé. »

Touchant André Giron, le journal est plus cruel. « Lorsque, dit-il, la grande-maîtresse de la Cour de la princesse royale de Saxe, ayant surpris une lettre adressée par Giron à la princesse, conseilla à celui-ci de quitter immédiatement la Cour et Dresde, Giron répondit : « Mais que ferais-je si l'on me renvoie de la Cour ? Je n'ai pas de fortune. Il faut un gros capital, lorsqu'on est habitué à vivre en opulence dans une Cour et qu'on n'a pas de profession, pour aller vivre à l'étranger ! » André Giron eût voulu qu'on lui payât d'or le chemin conduisant des chambres de la princesse à la gare. Plus tard, certaines de son influence sur la princesse, il se figura que le grand-duc de Toscane et l'archiduc Joseph négocieraient avec lui en vue du retour de la princesse de Saxe. Des preuves existent aussi sur ce sujet. »

La princesse et M. Giron. — Le manque d'argent

Il résulte de plusieurs lettres écrites par M. Giron à des membres de sa famille que la situation pécuniaire de la princesse de Saxe est des plus précaires. Les fugitifs n'avaient à leur disposition qu'une somme de 50.000 francs et cette somme s'épuise de telle façon que la princesse se verrait dans l'obligation de se retirer dans une très modeste villa.

Quant à la famille de M. Giron, elle refuse de répondre aux demandes d'argent qui lui sont adressées.

M. Giron, répondant à un journaliste, a émis la prétention de vivre « en faisant de la littérature ».

LE NOUVEAU CONCLAVE

Rome, 4 janvier 1903.

« Le roi mande qu'il a résolu de l'envoyer (le duc de Chaulnes), à Rome, parce qu'il n'a jugé que lui capable de faire la plus grande chose qui soit en Europe, en donnant à l'Eglise un Chef qui puisse également gouverner l'Eglise et contenter tout le monde, et la France en particulier. » Ce billet de Mme de Sévigné à sa fille marque l'intérêt constant qui s'attache au Conclave : jamais, semble-t-il, il n'a été plus actuel ni aussi prépondérant. Je ne voudrais en rien préjuger le vote du Sacré-Collège; plus que jadis, le Sénat de l'Eglise est un être collectif « supranational » sur lequel les « factions » n'exerceront pas leur influence. Je ne crois pas non plus le Conclave si proche qu'il faille y préparer les esprits. A l'âge de quatre-vingt-treize ans, Léon XIII jouit de la verdeur et de l'élasticité du doge Dandolo, arrivé au pouvoir à ce terme ordinaire de rares longévités, mort enseveli dans la gloire de douze ans de règne, où toutes les extrémités de la vie se rencontrèrent. Mais l'état actuel sollicite impérieusement la curiosité la plus légitime, celle de la prévoyance, sur les conditions où se meut aujourd'hui le Pouvoir public de la Papauté. Le monde se renouvelle, et, avec lui, s'oriente diversement l'immutabilité de l'Eglise. Dès le début du Pontificat, les truchements du Quirinal ont irrévérencieusement disserté sur le successeur du Saint-Père, car la Maison de Savoie ne regarde que le Vatican, comme l'Angleterre ne surveillait que Napoléon. Les articles, les études et les livres paraissent et se ressemblent. La diplomatie achève ses travaux d'approche, les partis se consultent et s'accouplent; dans cette Rome aux villes juxtaposées, on dirait presque superposées, où chaque Cardinal a sa cour, chaque Etat ses diplomates et ses « créatures », les pronostics et les combinaisons, les promesses et les paris, les pénétrations souterraines et les achalandages publics se donnent libre cours. Depuis le duel du moine Hildebrand et de l'aigle impérial, devenu oiseau pillard, la nécessité de l'indépendance conclavaire, ne s'affirme plus avec cette impétueuse et universelle rigueur. A l'heure qu'il est, si Pie IX et Léon XIII ont garanti, par des Bulles et des règlements, la liberté du Sacré-Collège, ce n'est plus seulement de sauvegarde juridique qu'il s'agit; c'est d'une absolue *inviolabilité*. Le Conclave entre dans la période de l'*intangibilité*. Et pour que cette intangibilité soit complète, il la faut tout ensemble matérielle, diplomatique et morale : matérielle, contre les surprises de la force; diplomatique, contre les privilèges abolis des « Couronnes », c'est-à-dire, le droit d'*exclusion*, et, aussi, contre le train mystérieux des Etats hostiles; morale, enfin, contre les négociations confidentielles et les influences secrètes. Les gouvernements ne sauraient plus peser sur le Sacré-Collège que par l'exercice des « impondérables », à la façon de tout le monde, en vertu du rayonnement irrépressible des faits et des idées. La figure du monde impose au Conclave sa physionomie en ce qu'elle a de mobile. Divers événements viennent d'éclaicir la manifeste inaccessibilité des Cardinaux aux pressions extérieures. La confluence anti-chrétienne des efforts maçonniques, juifs et socialistes à Paris, au-delà du Rhin; l'espoir qu'a le *Kaiser* de prendre notre place à Rome et en Orient, espoir qu'expriment fastueusement ses discours, ses actes, sa cour au Pape, aux évêques, au Centre et aux Missionnaires; sa marche lente, circonspecte, coupée de soubresauts, car Guillaume II est l'incidentaire par excellence, vers la résurrection de l'Empire d'Occident; les rapports plus étroits de la Maison de Savoie, avec tous les gouvernements; le projet de loi sur le divorce que Victor-Emmanuel III considère comme le préambule de l'assaut décisif contre l'intransigeance du Pontificat dans la principauté Vaticane : ces épisodes, parmi tant d'autres, bouleversent le droit coutumier dont se prévalaient les puissances.

L'histoire de la Papauté constitue le récit même des luttes pour la liberté du vote conclavaire. Nommés primitivement par le clergé et le peuple, les Papes subissent et brisent bientôt la prétention de Byzance, sur la confirmation bureaucratique du scrutin. Entre les incursions des partis romains et le contrôle diplomatique qu'usurpent les Hohenstaufen, le Saint-Siège traverse la période diffuse qui s'achèvera dans l'organisation définitive du Sacré-Collège par Grégoire VII et Alexandre III. Peu après, en 1271, s'établit à Viterbe, par surprisé, le *Conclave forcé*, que Grégoire X transforme en institution permanente. Au moment même où les nations s'inaugurent, les Papes élèvent le Conclave et le Gouvernement central de l'Eglise dans la région supérieure, où la Papauté apparaît, sous les aspects, comme le *grand Pouvoir libre, modérateur du monde*. Lorsqu'enfin, Grégoire XV aura rédigé la législation, que compléteront plus tard Pie IX et Léon XIII, l'Empereur, les rois de Naples, de France et d'Espagne, jaloux de la majesté de la Tiare, cupides de cette force morale installée au Vatican, ressaisissent leur empire, sous la forme de privilèges concordataires. Par l'*inclusion*, Philippe II fait les Papes, pouvoir exorbitant qu'excuse son hégémonie, mais que bientôt rompra la vivace allure de l'Escadron volant. » De Louis XIV jusqu'à la brèche de *Porta-Pia*, la pratique de l'*exclusion*, constamment en vigueur, crée une sorte de « droit » non écrit, que M. Wahrenund, (1), appelle « coutumier » : faveur dont l'Espagne use encore en 1831 pour Grégoire XVI; qu'en 1846 l'Autriche veut opposer au Cardinal Mastaï, et qu'en 1878 le Cabinet Dufaure applique discrètement contre le Cardinal Bilio. L'entrée de l'Italie à Rome ferme aux puissances l'entrée au Conclave. Ceci procède de cela. Dès 1871, dans une première Bulle, *In hâc sublimi*, Pie IX abolit toute intervention d'un Etat dans l'acte électoral. En 1874, après la déclaration de Bismarck au *Reichstag*, la publication dans le *Staats anzeiger* de la circulaire aux ambassadeurs et de la fabrication d'une pièce imaginaire : *Presente cadavere*, le Pape consacre sa deuxième Bulle : *Licet per apostolicas* à prévenir les empiètements du Quirinal et de ses alliés. Lorsqu'en 1877, l'Italie s'efforce d'isoler le Saint-Siège, qu'en tous lieux le *Kulturkampf* s'annonce ou s'exacerbère, la troisième Bulle : *Consulturi* précise la sévérité canonique des précédentes, et, au seuil de la tombe, le 10 janvier 1877, Pie IX couronne la nouvelle législation par un *Règlement* qu'inspiraient les me-

(1) *Ausschliessungsrecht*. Wien 1888. Nous citons de préférence ce professeur d'Innsbruck, car il a puisé aux archives du Vatican. M. Bonghi déclare que l'ouverture de ces archives mettra les Conclaves de la Papauté en bonne lumière. *Il conclave ed il diritto dei Governi, Nuova Antologia*. 1872. T. XXII.